

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-19-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Madame Séverine BEURIOT, chargée de mission Mammobile, Université de Caen Normandie- UFR Santé, Centre François Baclesse, Avenue du Général Harris, BP 5026, 14076 CAEN Cedex 5, pour l'organisation d'une campagne de dépistage du cancer du sein, Quai Henri Chardon, 50760 BARFLEUR le mercredi 31 mai et jeudi 1^{er} juin 2023,

VU l'avis favorable de Monsieur Florent DULOIR, capitaine de port en date du 05 avril 2023,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le Mammobile est autorisé à stationner sur le parking du Quai Henri Chardon (à droite), sur une longueur de 20 mètres et une largeur de 6 mètres, à partir du mardi 30 mai 2023 à 18h et jusqu'au jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h.

Article 2 : Le Mammobile est autorisé à se brancher sur une prise triphasée 32A sur une borne électrique du domaine portuaire.

Article 3 : Le Mammobile fournira la rallonge électrique nécessaire au branchement et le passage de route.

Article 4 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 11 avril 2023

L'adjointe par délégation
Christine HAMEL DORDONNAT

